

Résolution présentée par la délégation de
la République fédérale d'Allemagne

Thème Droits politiques et sociaux
Concerne la gestion des migrants sans statut

L'Assemblée Générale,

- Alarmée par l'augmentation des flux migratoires vers l'Allemagne, exerçant une pression croissante sur ses infrastructures,
- Consciente que de nombreux migrants sans statut légal en Allemagne vivent dans des conditions précaires, limitant leur accès aux services de base,
- Déplorant la hausse des incidents violents liés dans certains cas à des individus en situation irrégulière, augmentant l'insécurité dans certaines régions,
- Outrée par l'absence de solutions européennes pour une répartition équitable des migrants, laissant à l'Allemagne une gestion disproportionnée de la situation,
- Rappelant que le respect des Droits de l'Homme et de la dignité des migrants est primordial, tout en veillant à la sécurité publique,
- Regrettant que la situation actuelle limite les capacités d'accueil pour d'autres migrants en quête de protection internationale,
- Décide d'instaurer un mécanisme de redirection des migrants sans statut légal en Allemagne vers des pays européens hors UE, en fonction de la situation individuelle de chaque migrant ;
- de créer une commission européenne spéciale chargée d'évaluer annuellement les pays d'accueil adaptés, en considérant l'intégration, les opportunités économiques et les besoins spécifiques des migrants, tout en priorisant la sécurité ;
- que cette commission, en collaboration avec les États membres, établisse un système d'orientation selon ces critères, avec l'accord final du Conseil de Sécurité.

Le texte français fait foi